

En savoir plus sur...

Droits & obligations
L'expression

Les droits



Les articles sont issus du Code Général de la Fonction Publique

Article L111-1

Liberté d'opinion garantie aux agents publics

Article L135-2

Protection des lanceurs d'alerte : pas de sanction ou de mesure discriminatoire

Article L135-6

Dispositif ayant pour objectif de recueillir les signalements et témoignages d'actes de violence, discrimination, sexisme,...



La dénonciation d'un conflit d'intérêt efface l'obligation du secret professionnel

Article L121-6

Obligation du secret professionnel



La dénonciation d'un conflit d'intérêt efface l'obligation de la discrétion professionnelle

Article L121-7

Obligation de la discrétion professionnelle

Jurisprudence

Obligation de réserve par principe de neutralité, y compris hors période de service



Les articles sont issus du Code Général de la Fonction Publique

Les obligations